

Temps de travail : La **CFDT** ne signe pas pour 1 jour de RTT en plus. On vous fait miroiter que c'est un cadeau alors que depuis des années cela aurait dû être le cas au vue des 36h50 travaillés. La **CFDT** estime que la plupart des salariés travaillent 40h par semaine ce qui équivaut à 23 jours de RTT. Sans surprise le syndicat Traid'union signe l'accord. Avec une seule signature le dernier mot serait revenu aux salariés avec la mise en place d'un référendum. Mais voilà le Directeur Alliance Management de I2S et délégué syndical du syndicat S3I au sein d'I2S signe également cet accord. **Empêchant ainsi les salariés de s'exprimer par voix de referendum.** Cet accord entrera en vigueur au 1^{er} janvier et ne change rien au regard du précédent, excepté qu'il a été ajouté à la demande de Traid'union une coche obligatoire sur le **CRA demandant si vous avez effectué des heures sup'**. Choisir **NON** créera une pièce juridique contre le salariés qui ne pourra plus aller réclamé des heures sup' a postériori aux prud'hommes. **Quid du CRA a envoyé bien avant le dernier jour du mois ??!!!**

Télétravail : La **CFDT** signe l'accord du télétravail mais il semblerait que cela ne soit pas gagné. En effet nos collègues HR ont rencontré de grosses difficultés. Tous les salariés qui demandaient à bénéficier de télétravail ce sont vus refuser la demande sous prétexte que le poste occupé ne s'y apprêtait pas ou que le client ne souhaitait pas pour des raisons de confidentialités. L'accord télétravail chez HR à donc en quelques jours été dénoncé. La **CFDT I2S** espère ne pas vivre cette même expérience. **Vous avez fait votre demande et celle-ci est refusée ? N'hésitez pas à nous contacter expérience.**

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Climat: vous l'aurez compris le climat n'est pas au beau fixe. En plus de devoir continuellement négocier avec une direction qui ne veut rien lâcher, se joignent à elle certains syndicats **maison** qui ont du temps et de l'énergie à consacrer aux querelles de syndicat nous faisant intentionnellement perdre un temps précieux pour aborder et traiter les vrais sujets qui nous incombent et pour lesquels nous avons été élus. Dénigrant inlassablement le travail d'autres élus, en véhiculant des allégations mensongères et condamnables, en diffamant, en instrumentalisant continuellement. Guidés par des objectifs électoraux ? **La CFDT ne perdra pas son temps et son énergie dans des joutes sans fin et gardera pour seul objectif la défense des salariés.**

NAO : Depuis des années, la **CFDT** fait de nombreuses revendications sur les thématiques Salaires, Partage de valeur ajoutée, Temps de travail ... La **CFDT** revendique de nombreuses propositions d'avancées pour les salariés qui ne sont qu'un juste retour de leur implication, investissement dans le groupe. A ces revendication, la direction ne fait qu'écouter, prendre note et finit toujours pas répondre non, "nous n'avons pas envisagé de ...", "nous n'avons pas prévu de ...", "nous ne répondrons pas favorablement à ...", beaucoup de réponses pour la forme et laisser sous-entendre qu'il y a eu négociation alors qu'il n'en ait rien. La direction fait son tri, laisse croire mais évacue toujours les sujets qu'elle n'avait pas la volonté de traiter dès le départ. Face à ce constat et pour la **NAO 2019**, la **CFDT souhaite des négociations enfin loyales et sincères.** La **CFDT** a demandé à la direction d'aller droit au but et d'indiquer les sujets qu'elle souhaite aborder et négocier.

Risques Psychosociaux : La **CFDT** vote une expertise au **CHSCT** de Meudon. Cette expertise qui sera réalisée par le cabinet EMERGENCE (Agrée par le ministère du travail) a pour objectif d'évaluer les conditions de travail et des risques psychosociaux dans l'entreprise. Un questionnaire qui constitue la première phase de cette expertise s'étendra du lundi 12 novembre au 23 novembre 2018 pour les salariés rattachés au site de Meudon. Une communication de la direction devrait être faite dans ce sens. La seconde phase de l'expertise sera de réaliser 45 entretiens individuels. **Nous conseillons fortement aux salariés de répondre à cette enquête anonyme et confidentielle.**